ALARMES INCENDIES : CONSEILS ET SOLUTIONS

mer 25/07/2018 - 10:00

Source Baticopro.com

Depuis la publication de la loi Morange le 9 mars 2010, la mise en place d’une alarme incendie et, plus précisément, d’un détecteur de fumée est devenue obligatoire dans toute habitation, avec une entrée en vigueur en 2016. Une copropriété est donc particulièrement concernée. Il s’agit d’un équipement DAAF, c’est-à-dire un détecteur avertisseur autonome de fumée.

Les incendies en copropriété

Contrairement à ce que l’on peut penser, ce ne sont pas les flammes d’un incendie qui sont les plus mortelles. En effet, de l’oxyde de carbone se propage dans l’air lors d’un incendie. Il s’agit d’un gaz toxique qui vient polluer l’air inspiré et qui entraîne chaque année de nombreux décès. De plus, ce sont les incendies se déclenchant au cours de la nuit qui sont les plus mortels. Ils représentent à eux seuls 70 % des incendies mortels.

Dans une copropriété où les logements sont multiples, il est impératif qu’un détecteur avertisseur autonome de fumée soit installé dans chaque logement afin que les habitants d’un logement, mais également des logements mitoyens verticalement et horizontalement soient également alertés relativement vite.

Lire la suite sur Baticopro